

**Arrêté fédéral**  
concernant  
le budget de la Confédération pour l'année 1918.  
(Du 21 décembre 1917.)

L'ASSEMBLÉE FÉDÉRALE  
DE LA  
CONFÉDÉRATION SUISSE,

Vu le message du Conseil fédéral du 20 novembre 1917,

*arrête :*

Le projet de budget du Conseil fédéral pour l'exercice  
de 1918 est approuvé avec les modifications suivantes :

Dépenses.

Administration générale.

**D. Chancellerie fédérale.**

	Conseil fédéral Fr.	Conseil national Fr.
2. Matériel:		
a) Frais d'impression et de litho- graphie (page 30) . . . . .	175,000	195,000

Départements.

**A. Département politique.**

I. Division des affaires étrangères:		
15 <sup>bis</sup> Allocations supplémentaires aux chefs des missions à l'étranger (page 34) . . . . .	—	50,000

**F. Département de l'Economie publique.**

II. Office des assurances sociales.		
1. Assurance en cas de maladie et accidents.		
c) Subsidés fédéraux à l'as- surance-accidents (page 164) . . . . .	3,850,000	3,000,000

**Divers.**

	Conseil fédéral Fr.	Conseil national Fr.
D. Suppléments de traitement au personnel de l'administration fédérale en 1918 pour cause de renchérissement de la vie durant la guerre (page 178) . .	15,000,000	22,500,000

Ainsi arrêté par le Conseil national.  
Berne, le 17 décembre 1917.

*Le président*: H. CALAME.

*Le secrétaire*: SCHATZMANN.

Ainsi arrêté par le Conseil des Etats.  
Berne, le 21 décembre 1917.

*Le président*: H. BOLLI.

*Le secrétaire*: DAVID.

---

Le Conseil fédéral arrête :

L'arrêté fédéral ci-dessus sera publié dans la *Feuille fédérale*.

Berne, le 21 décembre 1917.

Par ordre du Conseil fédéral suisse :

*Le chancelier de la Confédération,*  
SCHATZMANN.

---

## **Arrêté fédéral concernant le budget de la Confédération pour l'année 1918. (Du 21 décembre 1917.)**

In	Bundesblatt
Dans	Feuille fédérale
In	Foglio federale
Jahr	1917
Année	
Anno	
Band	4
Volume	
Volume	
Heft	54
Cahier	
Numero	
Geschäftsnummer	---
Numéro d'affaire	
Numero dell'oggetto	
Datum	20.12.1917
Date	
Data	
Seite	1007-1008
Page	
Pagina	
Ref. No	10 081 512

Das Dokument wurde durch das Schweizerische Bundesarchiv digitalisiert.

Le document a été digitalisé par les Archives Fédérales Suisses.

Il documento è stato digitalizzato dell'Archivio federale svizzero.